

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

SÉANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 29 janvier à 18h30, le Comité Syndical du SIRCO, légalement convoqué le 23 décembre 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la commune de La Chapelle Saint Mesmin (45380), sous la Présidence de Madame Vanessa SLIMANI.

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Représentés : 3

Nombre de votants : 17

Votes « Pour » : 17

Votes « Contre »

Abstention :

Présents :

Mme Vanessa SLIMANI, Mme Anne-Marie ACQUART, M. Hyacinthe BAZOUNGOULA, M. Laurent BAUDE, M. Fabien RIVIERE DA SILVA, Mme Nathalie HAMEAU, M. Thomas HUBERT, M. Christophe LAVIALLE, Mme Michaëla LOQUET, Mme Martine AIME, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, Mme Nathalie RIVARD, Mme Corinne GUNEAU, Mme Martine TARAUD, Mme Ghislaine HUROT
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés et représentés : Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO, M. Timothé LUCIUS, Mme Eva NOGUES

Pouvoirs :

Mme Chahrazede BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à M. Laurent BAUDE
Mme Eva NOGUES a donné pouvoir à M. Fabien RIVIERE DA SILVA
M. Timothé LUCIUS a donné pouvoir à Mme Ghislaine HUROT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RIVARD

N°2025/01-29-1 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Madame la Présidente présente aux membres du Comité Syndical, les orientations budgétaires pour l'année 2025, sur la base du rapport joint, qui a pour objectif de servir de support aux échanges du Comité Syndical.

Le Comité Syndical,

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les communes et les EPCI de 3 500 habitants et plus,

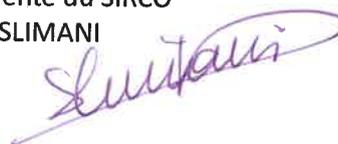
Considérant que le débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

Fait et délibéré le 29 janvier 2025, à La Chapelle Saint Mesmin

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du SIRCO
Vanessa SLIMANI



Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le



ID : 045-200025633-20250129-DEL1DOBCS250129-DE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. CONTEXTE NATIONAL ET LOI DE FINANCES 2025	3
I.1 LE CONTEXTE NATIONAL	3
I.2 PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : VOLET COLLECTIVITES TERRITORIALES	3
II. IMPACT SUR LES EQUILIBRES FINANCIERS DU SIRCO	4
II.1 IMPACT SUR LES DIFFERENTS CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT	4
II.1.1 Les recettes de fonctionnement.....	4
II.1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	5
II.2 LA PROJECTION DU RESULTAT 2024	6
III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2025	7
III.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
III.1.1 Les recettes de fonctionnement.....	7
III.1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	8
III.2 SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
III.2.1 Les recettes d'investissement.....	12
III.2.2 Les dépenses d'investissement	12
IV. ÉVOLUTION DE L'EPARGNE ET GESTION DE LA DETTE.....	13
IV.1 PROJECTION EXERCICE 2024	13
IV.2 SYNTHÈSE DE LA DETTE.....	13
IV.2.1 Encours et extinction de la dette	13
IV.2.2 Capacité d'autofinancement	14
V. CONCLUSION	14
ANNEXES.....	15

INTRODUCTION

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales prévoient l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Dans ce cadre, le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, doit produire un rapport sur les orientations budgétaires, présentant sa situation financière et dessinant les perspectives budgétaires élaborées à court terme.

Ce document a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des élus et élues du comité syndical, les priorités budgétaires ainsi que les conditions d'élaboration du budget primitif pour l'exercice à venir ainsi que les paramètres ayant permis de le construire.

Le budget du SIRCO repose uniquement sur la vente des repas aux villes de La Chapelle Saint Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle et Semoy. Il est rappelé que ce budget fonctionne en mode « coût complet », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses, constitutives du prix de revient, inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail doit être couverte par le coût de prestation facturée aux villes.

Par délibération votée au comité syndical, les communes de Saint-Jean de Braye et Saint Jean de la Ruelle concourent au fonctionnement du SIRCO par une mise à disposition de moyens humains pour assurer des fonctions supports dans les domaines suivants :

- Saint Jean de la Ruelle : la gestion des ressources humaines
- Saint-Jean de Braye : la commande publique ; la communication ; la reprographie ; l'expertise du Pôle Développement du Territoire et Patrimoine

Le SIRCO rembourse aux communes les charges de fonctionnement engendrées par ces mises à disposition.

En 2025, ce budget prendra en considération, comme chaque année, à la fois le contexte national et les orientations politiques du SIRCO notamment, et compte-tenu de son activité par les enjeux liés à la restauration collective en milieu scolaire.

I. CONTEXTE NATIONAL ET LOI DE FINANCES 2025

I.1 LE CONTEXTE NATIONAL

Dans son rapport sur les projections macroéconomiques du 16 décembre 2024, la Banque de France précise que celles-ci ont été finalisées dans un contexte national et international d'incertitudes accrues.

Elle prévoit que la croissance du PIB devrait atteindre 1,1% fin 2024, en moyenne annuelle, et diminuer en 2025, à 0,9%.

Il est précisé également que l'inflation mesurée par l'évolution de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisée) est en baisse sur 2024 (1,7% en glissement annuel – novembre 2024). Il en est de même pour l'inflation hors énergie et alimentation, en légère baisse depuis plusieurs mois (2,2% en glissement annuel – novembre 2024).

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale devrait diminuer de 3,0% en glissement annuel au premier trimestre, à 1,9% au quatrième trimestre 2024.

Cette baisse de l'inflation totale devrait continuer sur 2025, pour s'établir à 1,6% en moyenne annuelle.

En 2026, l'inflation totale devrait s'établir à 1,7 % et l'inflation hors énergie et alimentation à 1,9 %.

I.2 PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 : VOLET COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Projet de Loi de Finances 2025, présenté en Conseil des ministres le 10 octobre prévoyait des changements majeurs pour 2025, pour les collectivités territoriales. Celui-ci n'a pas pu être voté au regard de la motion de censure votée par l'Assemblée nationale contre le gouvernement de Michel Barnier le 4 décembre dernier et provoquant le départ de ce dernier. A ce jour, les mesures envisagées par le PLF 2025 ne sont pas votées.

Dans le PLF initial, l'Etat demandait aux collectivités territoriales de participer à « l'effort collectif » de redressement budgétaire. Cet effort devait être proportionné au poids des collectivités dans la dépense publique et tenir compte de leur situation financière.

Le nouveau gouvernement installé doit remanier le PLF pour son adoption dans les prochaines semaines, sans qu'on en sache davantage aujourd'hui sur ses orientations.

II. IMPACT SUR LES EQUILIBRES FINANCIERS DU SIRCO

Les données ci-après ne seront validées qu'à la parution des éléments du Compte Administratif 2024.

II.1 IMPACT SUR LES DIFFERENTS CHAPITRES DE FONCTIONNEMENT

II.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent l'activité ainsi que les recettes du SIRCO, depuis 2021 à 2024 :

NOMBRE DE REPAS LIVRÉS - MOIS PAR MOIS													
	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
2021	64 498	51 367	59 304	26 678	55 979	64 863	27 248	12 314	66 195	54 854	55 219	43 166	581 685
2022	66 428	39 130	74 812	42 992	65 064	64 509	26 380	13 354	73 591	56 760	59 206	47 381	629 607
2023	73 700	43 269	78 117	38 272	58 193	72 799	29 425	12 784	66 379	56 263	66 644	57 804	653 649
2024	63 517	62 656	56 250	52 789	55 510	65 370	32 031	11 722	68 473	53 383	63 740	53 309	638 750

Les autres prestations (goûters, pdj, ...) sont exclus de l'étude.
 en nombre de repas facturés (chiffre de décembre à confirmer)

MONTANT DES RECETTES - ANNEE 2024

	Scolaires et associés	Foyers	Portage	Goûters	PDJ	Autres	Total Recettes	%
La Chapelle Saint Mesmin	635 158 €			19 399 €			654 557 €	20,1%
Chanteau	74 158 €						74 158 €	2,3%
Saint-Jean de Braye	1 130 877 €	34 527 €		54 470 €		6 306 €	1 226 180 €	37,7%
Saint Jean de la Ruelle	841 802 €	22 327 €	155 343 €	16 099 €	10 982 €	2 884 €	1 049 437 €	32,2%
Semoy	240 711 €			14 166 €			254 876 €	7,8%
TOTAL	2 922 705 €	56 855 €	155 343 €	104 134 €	10 982 €	9 190 €	3 259 209 €	100%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024 PROJ DEC
Chapitre 013 : Atténuation de charges	2 259,80 €	1 900,00 €	3 797,34 €	2 000,00 €	3 315,00 €
Chapitre 70 : Produits et services	2 349 409,41 €	2 635 926,00 €	3 067 027,57 €	3 316 642,00 €	3 259 208,86 €
Chapitre 74 : Dotations, Subventions et Participations	327 494,00 €	324 131,00 €	359 513,00 €	- €	- €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	2,15 €	1,74 €	1,23 €	- €	74,49 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	14 007,12 €	23 181,97 €	2 240,38 €	- €	- €
TOTAL RECETTES	2 693 172,48 €	2 985 140,71 €	3 432 579,52 €	3 318 642,00 €	3 262 598,35 €

II.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses et des recettes depuis 2021. Les données pour 2024 correspondent à la projection à fin décembre 2024.

Opérations réelles	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2024 +DM	CA 2024 PROJ DEC
Nombre de repas	581 685	629 607	653 649	661 856	661 856	639 538
011 Charges à caractère général	1 370 641	1 941 103	2 067 581	2 068 718	2 154 808	2 065 052
Dont "Alimentation"	1 078 980	1 523 446	1 611 525	1 585 910	1 686 660	1 630 000
012 Charges de personnel ou assimilé	897 418	936 431	927 835	1 028 018	973 018	960 323
65 Autres charges de gestion courante	24 189	23 758	26 176	30 852	22 852	21 312
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	2 292 248	2 901 291	3 021 592	3 127 588	3 150 678	3 046 687
66 Charges financières	20 742	44 708	55 963	67 660	61 735	52 480
67 Charges exceptionnelles	0	492	0	1 000	100	0,30
042 Opération d'ordre	73 266	104 595	103 113	98 605	82 340	81 619
TOTAL DEPENSES	2 386 257	3 051 087	3 180 668	3 294 853	3 294 853	3 180 786
13 Atténuation de charges	2 260	1 900	3 797	2 000	2 000	3 315
70 Produits et services du domaine	2 349 409	2 635 926	3 067 028	3 316 642	3 316 642	3 259 209
74 Dotations, subventions et participations	327 494	324 131	359 513	0	0	0
75 Autres produits excep. sur OP de Gestion					0	74
77 Produits exceptionnels	14 009	23 190	2 242	0		
TOTAL RECETTES	2 693 172	2 985 147	3 432 580	3 318 642	3 318 642	3 262 598
BOL ALIMENTAIRE	1,85	2,42	2,47	2,40	2,55	2,55
RESULTAT	306 916	-65 940	251 912	23 790	23 790	81 812

Chapitre 011 :

Les crédits inscrits au BP devraient permettre d'assurer l'ensemble des dépenses de gestion. Le compte administratif provisoire laisse présager un excédent de 81k€.

60623 - Alimentation

Malgré les actions menées pour optimiser les dépenses alimentaires, les crédits ouverts étaient de 1 585 910€ et les dépenses devraient s'élever à 1 630 000€. Cette augmentation est due à l'impact de plusieurs éléments :

- Compte-tenu d'un déficit de crédits ouverts au chap. 011 en 2023, la ligne alimentaire a été impactée pour un montant évalué à 50 k€ en 2024
- Les nombreuses absences et postes vacants ont contraint le service à modifier de nombreux menus initialement prévus en produits bruts par des recettes issues de l'agroalimentaire avec un coût de revient de plus de 50% pour certaines recettes.
- L'inflation des denrées alimentaires a fortement diminué en 2023. Toutefois l'impact est encore estimé entre 2,5 et 3% en 2024 par rapport à 2023.

Le bol alimentaire prévu au budget était de 2,40€ par repas. Il devrait atteindre 2,55€, par repas, fin 2024. Ce coût prend en compte l'ensemble des dépenses alimentaires.

60612 & 60622 – Energie et carburant

La ligne budgétaire « Energie » et « carburant » a été correctement estimée compte tenu de l'augmentation ayant eu lieu en 2023 et les baisses de tarifs en 2024.

611 - Contrats de prestations de services avec entreprises

La ligne Contrats prestations de services a été impactée par la mise aux normes réglementaires des équipements sous pression pour un montant de 24 343 € non inscrit au BP.

6156 - Maintenance

Les dépenses de maintenance sont importantes mais nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des équipements de l'établissement notamment pour la production de froid, les centrales d'air, les chaudières ou encore le matériel pour la production des repas (annexe n°1).

Chapitre 012 :

Le BP initial est construit sur la base de l'effectif total des agents prévu dans l'organigramme de l'établissement. Les charges de personnel sont moins importantes que celles prévues au budget. Cette diminution est liée à un départ en retraite, des vacances de postes, des absences.

La masse salariale comprend la rémunération du personnel (salaires, primes, mises à disposition...) ainsi que les charges sociales et patronales.

Au 31 décembre 2024, le chapitre 012 devrait être consommé à hauteur de 960 323 €, en prenant en compte les engagements non soldés correspondants aux mises à disposition des communes de Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle et Fleury les Aubrais, auprès du SIRCO, soit 42 000 €.

En 2024, les charges de personnel devraient représenter 28,94% de la totalité du budget de fonctionnement.

En 2024, une augmentation de 100 € du CIA a été attribuée aux agents.

Chapitre 66 :

Le montant des intérêts liés au remboursement des emprunts s'élève à 50 061,32€ en 2024.

Le coût de la ligne de trésorerie (agios) augmente de manière importante depuis 2020. Ce coût est passé de 111,60€ en 2021 à 3 335,69 € en 2023 et évalué à 3 761,64 € en 2024. Pour rappel, la ligne de trésorerie compense le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes facturées par le SIRCO, aux communes membres.

II.2 LA PROJECTION DU RESULTAT 2024

Malgré le vote tardif des tarifs (1^{er} mars 2024) et la perte de la commune de Chanteau, depuis septembre, le résultat d'exercice en fin d'année 2024 devrait être positif à 81 811,76€ HT.

Résultat provisoire à fin décembre 2024

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	3 262 598,35 €	3 180 786,59 €	81 811,76 €
INVESTISSEMENT	81 618,95 €	320 614,30 €	- 238 995,35 €
TOTAL	3 344 217,30 €	3 501 400,89 €	- 157 183,59 €

2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés (a)		- €	280 046,13 €	497 351,53 €	- 280 046,13 €	497 351,53 €
Opérations de l'exercice	3 180 786,59 €	3 262 598,35 €	320 614,30 €	81 618,95 €	3 501 400,89 €	3 344 217,30 €
Résultat de l'exercice (b)		81 811,76 €	- 238 995,35 €		- 157 183,59 €	
Résultat de clôture (c=a+b)		81 811,76 €	- 21 689,95 €			
Solde des reports						
Résultat définitif		81 811,76 €	- 21 689,95 €		60 121,81 €	

III. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2025

III.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

III.1.1 Les recettes de fonctionnement

Une délibération, votée le 4 décembre 2024, acte la tarification des prestations, applicable au 1^{er} janvier 2025. Celle-ci augmente de 4,5% pour les prestations enfants et adultes, ainsi que pour les goûters et de 10% pour les prestations à destination des foyers et du portage. Le tarif des petits déjeuners reste inchangé, compte tenu qu'il correspond au montant de la subvention versée par l'Education Nationale pour cette opération.

	TARIFS 2024	TARIFS 2025
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE ENFANT	4,95 €	5,17 €
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE ADULTE	5,06 €	5,29 €
GOÛTERS	0,68 €	0,71 €
FOYERS	5,67 €	6,24 €
PORTAGE	6,12 €	6,73 €
PETITS DEJEUNERS	1,23 €	1,23 €

PROJECTION RECETTES SIRCO 2025

	Nombre de prestations envisagées	TARIFS 2025 HT	Hausse en %	Projection (nouveau tarif)
REPAS SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS MAT / ELEM (TVA 5,5%)	565 812	5,17 €	4,5%	2 925 248 €
REPAS SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS ADULTES (TVA 5,5%)	25 264	5,29 €	4,5%	133 647 €
GOUTERS (TVA 5,5%)	158 023	0,71 €	4,5%	112 196 €
PETITS DEJEUNERS (TVA 5,5%)	0	1,23 €	0%	- €
FOYERS MUNICIPAUX (TVA 10%)	8 980	6,24 €	10%	56 035 €

Pour la première année le nombre des prestations envisagées est établi par les services de restauration des communes adhérentes soit un total de repas de **625 606** en 2025.

Ce principe sera poursuivi pour les années suivantes car cela permet d'être au plus près du besoin.

Les recettes de fonctionnement pour le BP 2025 se répartissent de la façon suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	Budget primitif 2024	Projet budget primitif 2025	Evol° BP24 / BP25
CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES	2 000 €	500 €	- 1 500 €
<i>Foyers</i>	56 459 €	56 036 €	- 423 €
<i>Portage</i>	161 593 €	171 952 €	10 359 €
<i>Goûters</i>	116 246 €	112 197 €	- 4 049 €
<i>Petits déjeuners</i>	10 210 €	- €	- 10 210 €
<i>Repas scolaires enfants + adultes</i>	2 965 155 €	3 058 895 €	93 740 €
<i>Autres prestations</i>	6 980 €	6 980 €	- 6 980 €
CHAPITRE 70 : VENTES DE PRODUITS	3 316 642 €	3 399 080 €	82 438 €
CHAPITRE 74 : DOTATION, SUBVENTION & PARTICIPATIONS	- €	1 €	1 €
CHAPITRE 75 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	100 €	100 €
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS			- €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE	- €	- €	- €
CHAPITRE 002 : RESULTAT N-1	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 318 642 €	3 399 681 €	81 039 €

III.1.2 Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	Budget primitif 2024	BP + DM	Projet budget primitif 2025	Evol° BP24 / BP25
CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 068 718 €	2 154 808 €	2 030 100 €	- 38 618 €
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL	1 028 018 €	973 018 €	1 043 693 €	15 675 €
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 852 €	22 852 €	24 232 €	- 6 620 €
CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES	67 660 €	61 735 €	61 000 €	- 6 660 €
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 €	100 €	500 €	- 500 €
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	98 605 €	82 340 €	80 000 €	- 18 605 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	23 790 €	23 790 €	160 156 €	136 366 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	3 318 642 €	3 318 642 €	3 399 681 €	81 038 €

- Chapitre 011 : charges à caractère général

Compte-tenu de l'activité du SIRCO, ce chapitre est essentiellement impacté par la ligne alimentaire. Elle représente à elle seule environ 75% du chapitre.

Les crédits votés en 2024 pour cette ligne s'élevaient à 1 585,9 k€ HT. L'impact de la sortie de Chanteau pour le BP 2025 est estimé à 33,3 k€.

Compte-tenu des aléas subis en 2024 et des éléments à prendre en compte pour 2025, il est proposé un bol alimentaire à **2,47 €** pour une ligne budgétaire ouverte à **1 545 800€**, soit une diminution de 40k€ par rapport au BP 2024.

D'autres éléments sont à prendre en compte pour le BP :

- Fluides et carburants :

Pour l'eau, il est proposé de maintenir la dépense inscrite au BP 2024 ; pour les autres fluides (électricité, gaz), il est proposé réduire les crédits compte-tenu des baisses constatées en 2024. Les crédits à inscrire pour ces lignes s'élèvent à **95k€**.

Pour les carburants, compte-tenu de l'impact de la sortie de Chanteau et de la baisse des carburants, il est proposé de réduire les crédits et de prévoir une dépense de **6,5k€**.

- Contrats de prestations :

Les dépenses pour cette ligne sont issues des montants annuels de marchés forfaitaires pour un montant global de **85 k€**.

- Maintenance

L'activité de l'établissement est assurée tous les jours de la semaine, y compris pendant les vacances scolaires sans discontinuité. Il est doté d'un équipement technique spécifique : production de froid, centrales d'air, chaudières, matériel de production. L'ensemble de ces équipements nécessite une maintenance continue.

Au regard des dépenses constatées au CA provisoire de 2024, il est proposé d'inscrire un montant de **80 k€**.

- Etude et recherche

Afin d'assurer la sérénité financière et une organisation efficiente du syndicat, un audit est envisagé en 2025.

Par ailleurs, une étude ergonomique est mise en œuvre pour un cuisinier afin d'organiser sa reprise de poste après un arrêt de deux ans à la suite d'un accident de travail.

Le montant global de ces prestations ne devrait pas dépasser de **30 k€**.

- Autres impôts et taxes :

Une surtaxe (décret n°2019-523 du 27 mai 2019) d'environ 17k€ est à prendre en compte pour le BP 2025. Elle s'ajoute à la contribution FIPHFP déjà existante, il est proposé d'inscrire un montant de **22,1k€**.

Synthèse chapitre 011

Il est proposé de diminuer ce chapitre de **38,6k€** HT soit -1,87% par rapport au BP 2024 pour un montant total de **2 030,1k€**. Le détail du chapitre est indiqué dans le tableau ci-dessous.

BP 2025 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Nat. M57	Libellé compte	BP 2024 - proj CA	BP 2025 - proposition DOB	Ecart 2024/2025
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	- €	500 €	#DIV/0!
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 983 €	5 300 €	33%
60612	ENERGIE – ELECTRICITE – GAZ	90 000 €	95 000 €	6%
60618	AUTRES FOURNITURES NON STOCKABLES	- €	- €	#DIV/0!
60622	CARBURANTS	6 000 €	6 500 €	8%
60623	ALIMENTATION	1 630 000 €	1 545 800 €	-5%
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	20 000 €	20 000 €	0%
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 700 €	6 000 €	28%
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500 €	1 600 €	7%
6064	FOURNITURES DE BUREAU	2 302 €	2 300 €	0%
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	37 500 €	40 000 €	7%
611	CONTRATS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC ENTREPRISES	101 000 €	85 000 €	-16%
61351	LOCATIONS MOBILIERES	37 000 €	37 000 €	0%
615221	BATIMENTS	- €	- €	#DIV/0!
61551	MATERIEL ROULANT	444 €	600 €	35%
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	- €	- €	#DIV/0!
6156	MAINTENANCE	75 000 €	80 000 €	7%
6161	PRIMES D'ASSURANCES	7 212 €	7 700 €	7%
617	ETUDES ET RECHERCHES		30 000 €	#DIV/0!
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 135 €	1 500 €	32%
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 500 €	1 000 €	-33%
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	- €	- €	#DIV/0!
62268	HONORAIRES	- €	- €	#DIV/0!
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	- €	200 €	#DIV/0!
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 900 €	1 500 €	-21%
6251	MISSIONS	500 €	500 €	0%
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	38 €	50 €	30%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 150 €	3 500 €	11%
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	150 €	250 €	67%
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	5 431 €	6 000 €	10%
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	30 000 €	30 000 €	0%
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- €	200 €	#DIV/0!
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 608 €	22 100 €	380%
TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		2 065 052 €	2 030 100 €	-1,69%

- Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale proposée pour 2025 (**1 043 693€**) est en hausse de 1,52% de BP à BP, soit une hausse d'environ 15 600€. Cette évolution est principalement liée :

- A l'augmentation envisagée de la cotisation CNRACL de 3 points soit de 31,45% à 34,45% (18 000 €). Cette augmentation de 3 points s'appliquera dès 2025 jusqu'en 2028 soit une augmentation sur cette période de 12 points pour atteindre en 2028 une cotisation CNRACL de 43,45%.
- A l'augmentation de l'indice majoré à la suite d'avancements d'échelon (8 personnes vont en bénéficier), à un avancement de grade (2 personnes) et une promotion interne.

Il est prévu sur ce budget des mesures locales :

- Augmentation de la participation prévoyance de 5 € (coût : 120 €) ;
- Augmentation de la participation mutuelle de 5 € (coût : 450 €) ;
- Augmentation de l'Indemnité de Fonction Sujétion Expertise de 55 € brut (coût 14 190 €).

Pour atténuer la hausse des charges de personnel, il est prévu de ne pas remplacer l'agent qui part à la retraite au 1er juillet 2025.

Pour rappel, en 2024, le livreur parti en retraite en fin d'année, n'a pas été remplacé.

Au regard des prévisions établies par la DRH de St Jean de la Ruelle, celles-ci se décomposent comme suit hors mises à disposition de 42 000 € :

PREVISIONNEL											
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
84 909 €	84 909 €	84 909 €	84 964 €	84 995 €	84 995 €	80 748 €	80 926 €	80 841 €	81 019 €	81 027 €	85 453 €

Le budget a été élaboré avec un effectif de janvier à juin de 22 agents dont un poste de cuisinier est vacant. Sur les 22 agents, il est également prévu, si besoin, du remplacement d'un agent en situation de reclassement professionnel.

Il est également inclus dans ce budget, une enveloppe pour remplacer en cours d'année des agents en arrêt maladie. Cette enveloppe est de 33 000 €.

Les postes prévus pour le BP se décomposent comme suit :

GRADE OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE			EFFECTIF POURVU SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché principal	A	1	0	1	0	1	1
Attaché	A	1	0	1	0	1	1
Adjoint administratif	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		4	0	4	2	2	4
FILIERE TECHNIQUE							
Technicien	B	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	2	0	2
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint technique	C	10	0	10	10	0	10
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		18	0	18	18	0	18
TOTAL GENERAL		22	0	22	20	2	22

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes

Les dépenses inscrites dans ce chapitre concernent principalement les indemnités versées à l'exécutif du SIRCO, ainsi que les dépenses liées aux licences informatiques.

Sur la base des éléments transmis par la DRH de St Jean de la Ruelle, concernant les indemnités des élus(es), il est proposé d'inscrire au chapitre 065 la somme de **24,2k€**.

- Chapitre 66 – charges financières

Les dépenses inscrites dans ce chapitre concernent principalement les intérêts des 3 emprunts souscrits par le SIRCO, les intérêts courus non échus (ICNE) ainsi que les intérêts émanant de la ligne de trésorerie.

Les intérêts des emprunts calculés avec un taux fixe (emprunt de 50k€ et 100k€) ou un taux variable (emprunt principal) devraient s'élever à environ 45k€, les ICNE 2025 payés en 2026 à environ 12k€ et les intérêts des comptes courants (AGIOS) à environ 4k€. Les montants des AGIOS sont calculés par trimestre et s'ajustent en fonction des remboursements anticipés que le SIRCO peut réaliser.

Le montant des intérêts à inscrire pour ce chapitre s'élève à **61k€**.

Nat. M57	Libellé compte	CA2021	CA2022	CA2023	BP 2024 Voté	BP 2024 - Modifié après DM n°1	BP 2024 - DEPENSES TOTALES	BP 2025 - proposition DOB
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	20 581,23 €	30 091,01 €	55 264,64 €	66 000,00 €	60 075,00 €	50 061,32 €	45 000,00 €
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNES	49,62 €	13 936,85 €	- 2 637,50 €	- €	- €	1 343,53 €	12 000,00 €
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS	111,60 €	680,49 €	3 335,69 €	1 660,00 €	1 660,00 €	3 261,54 €	4 000,00 €

- Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Il est proposé un crédit **500€** pour faire face aux éventuelles charges exceptionnelles.

Total « section de fonctionnement » : 3 399 681€ (cf annexe 5)

III.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

III.2.1 Les recettes d'investissement

Pour mémoire, les recettes d'investissement sont composées uniquement de l'affectation du résultat, du virement de la section de fonctionnement, de l'amortissement des immobilisations ainsi que du recours éventuel à l'emprunt.

III.2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses portent principalement sur le capital des emprunts et le renouvellement d'équipements.

- Chapitre 16

Pour les trois emprunts souscrits par le SIRCO, le remboursement du capital est évalué à **268 600€**, réparti de la façon suivante :

- 253,6k€ pour l'emprunt principal,
- 9,9k€ pour l'emprunt de 100k€,
- 4,9 k€ pour l'emprunt de 50k€.

- Chapitres 20 et 21

- Dépenses prévues au chapitre 20 : **6k€**
- Dépenses prévues au chapitre 21 : **25,6k€** (remplacement des cellules HT)

Lors de l'entretien annuel du poste haute tension, il a été constaté une usure anormale d'une des 3 cellules haute tension. Il semble que cette situation soit provoquée par une remontée d'humidité par capillarité du vide sanitaire. Le remplacement sera réalisé par un équipement totalement étanche (IP67).

Le SIRCO n'est pas en mesure de réaliser en 2025 d'autres investissements. Toutefois il sera nécessaire d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour assurer le remplacement ou l'acquisition de nouveaux équipements.

Total « section d'investissement » : 321 967,76€ (cf annexe 5)

IV. ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE ET GESTION DE LA DETTE

IV.1 PROJECTION EXERCICE 2024

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP24	projection 2024
Recettes de gestion	2 679 163	2 961 957	3 432 580	3 318 642	3 262 524
Dépenses de gestion	2 292 248	2 901 291	3 021 592	3 127 588	3 046 549
Épargne de gestion	386 915	60 666	410 988	191 054	215 975
Charges financières	20 742	44 708	55 963	67 660	52 480
Produits exceptionnels	14 009	23 184	2 242	0	74
Charges except.	0	492	0	1 000	0,30
Épargne brute	380 182	38 649	357 267	122 394	163 569
Rbt du capital de la dette	234 960	78 055	268 387	270 000	268 470
Épargne nette	145 222	-39 406	88 880	-147 606	-104 901

Le tableau ci-dessus met en évidence une évolution positive des soldes intermédiaires de gestion (notamment épargne brute et nette). Cette évolution due à une maîtrise des charges de gestion combinée à l'effet volume lié à l'augmentation du nombre de repas produits a permis au SIRCO quelques marges de manœuvre financière restant cependant fragiles.

Depuis 2021, l'augmentation des charges largement supérieure à celle des recettes montre que le SIRCO ne dégage plus l'épargne nette nécessaire à rembourser ses emprunts et encore moins ses investissements au regard de la nécessité de remplacer et de moderniser l'outil de production et d'anticiper les dépenses à venir liées à l'entretien nécessaire du bâtiment.

IV.2 SYNTHÈSE DE LA DETTE

IV.2.1 Encours et extinction de la dette

ENCOURS DE LA DETTE 2025/2026

	Encours de la dette au 01/01/2025	Capital remboursé en 2025	Encours de la dette au 31/12/2025	Encours de la dette au 01/01/2026	Capital remboursé en 2026	Encours de la dette au 31/12/2026
Emprunt pour investissement 50k€	35 292,69 €	4 957,56 €	30 335,13 €	30 335,13 €	4 985,38 €	25 349,75 €
Emprunt pour investissement 100k€	68 111,81 €	9 928,99 €	58 182,82 €	58 182,82 €	9 984,71 €	48 198,11 €
Emprunt principal	2 219 579,97 €	253 666,28 €	1 965 913,69 €	1 965 913,69 €	253 666,28 €	1 712 247,41 €
TOTAL DETTE	2 322 984,47 €	268 552,83 €	2 054 431,64 €	2 054 431,64 €	268 636,37 €	1 785 795,27 €

Le remboursement de l'emprunt principal contracté en 2013, pour un montant initial de 4 305 000€, est linéaire (253 666€/an) depuis sa renégociation en 2022 et jusqu'à sa clôture en juillet 2033.

Concernant les deux autres emprunts souscrits en 2021, le montant du remboursement du capital augmente d'une année sur l'autre jusqu'au remboursement total de la dette en juillet 2031 pour l'emprunt de 100k€ et en décembre 2031, pour celui de 50k€.

La mise en place, au 1^{er} janvier 2024, de l'application « Finances Actives », permet un meilleur suivi de la gestion de la dette du SIRCO.

Le graphique, en annexe n°3, présente le remboursement du capital de chaque emprunt jusqu'à son extinction.

IV.2.2 Capacité d'autofinancement

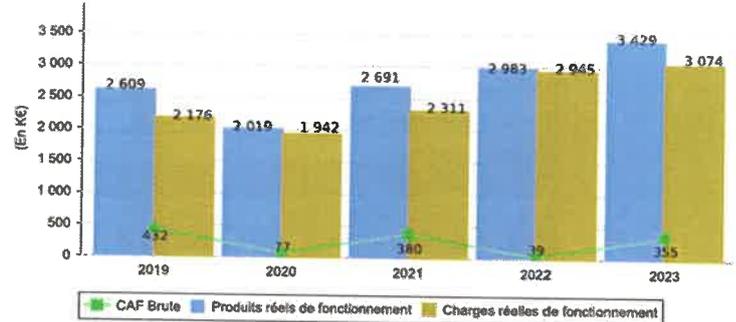
Une nouvelle étude de valorisation financière et fiscale a été demandée à la DGFiP, après les résultats 2023, pour suivre l'évolution des CAF brute et nette.

Le document ci-dessous, datant du 23 octobre 2024, en est extrait.

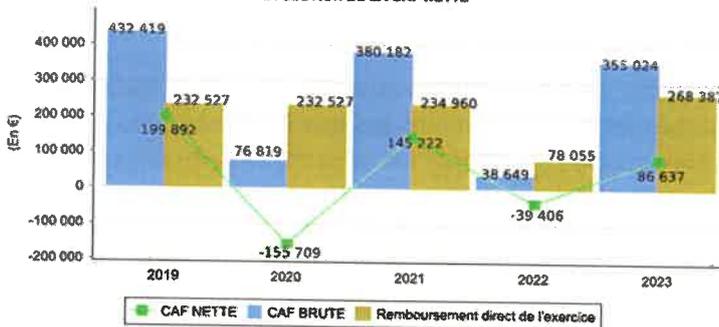
La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

V. CONCLUSION

En 2024, avec des recettes qui stagnent et des coûts alimentaires et de maintenance qui s'accroissent, le SIRCO a du mal à faire face à son endettement.

Une vague de départ en retraite est prévue dans les trois prochaines années. Cet élément est à prendre en considération dans l'organisation structurelle de l'établissement.

L'autofinancement dégagé par le syndicat est trop faible et en baisse régulière. Il ne peut également plus compter sur son fonds de roulement, lui-même en diminution. L'extrait de la dernière étude de la DGFiP, en annexe n°4, datant du 23 octobre, présente les fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie du SIRCO arrêtés au 31 décembre 2023.

Cette situation nécessite un éclairage approfondi pour assurer la pérennité du SIRCO et à ce titre il a été décidé de réaliser un état des lieux financier et structurel du SIRCO.

Cet audit sera réalisé dans le premier semestre 2025 afin de proposer des préconisations dès l'année 2025 et pour les années à venir.

Par ailleurs, les Maires des communes adhérentes ont validé lors de la séance du 9 décembre dernier, le plan des orientations du SIRCO pour l'année 2025. **Le document est présenté en annexe n°6.**

ANNEXES

Annexe n°1

DEPENSES MAINTENANCE 2024

Au 23/12/24

LIBELLE TIERS	MAINTENANCE	TOTAL / FOURNISSEUR
AXIMA CONCEPT REGION OUEST CENTRE	WC	4 200,00 €
	CVC / INTERVENTIONS CF	7 981,92 €
AXIMA REFRIGERATION FRANCE	FROID	22 624,88 €
	MATERIEL	16 725,84 €
	Total intermédiaire	51 532,64 €
BARON SAS	TEMPERATURE S/ SITE	610,00 €
DACTYL BURO INFORMATIQUE	INFORMATIQUE	3 246,99 €
EIFFAGE ENERGIE	REPL. LUMINAIRES + SIRENE + PRISES COURANT	4 603,86 €
EIFFAGE CONSTRUCTION	DIVERS MAINTENANCE BAT.	6 917,84 €
EURL FAUVIOT YANNICK	NUISIBLES	302,08 €
KARCHER	KARCHER	1 185,40 €
MECAPACK	THERMOSCELLEUSE	932,17 €
MET 45	PORTES ET PORTAILS	618,25 €
NILFISK	AUTOLAVEUSE	2 045,40 €
TESTO INDUSTRIAL SERVICES	SONDES	171,00 €
	TOTAL MAINTENANCE	72 165,63 €

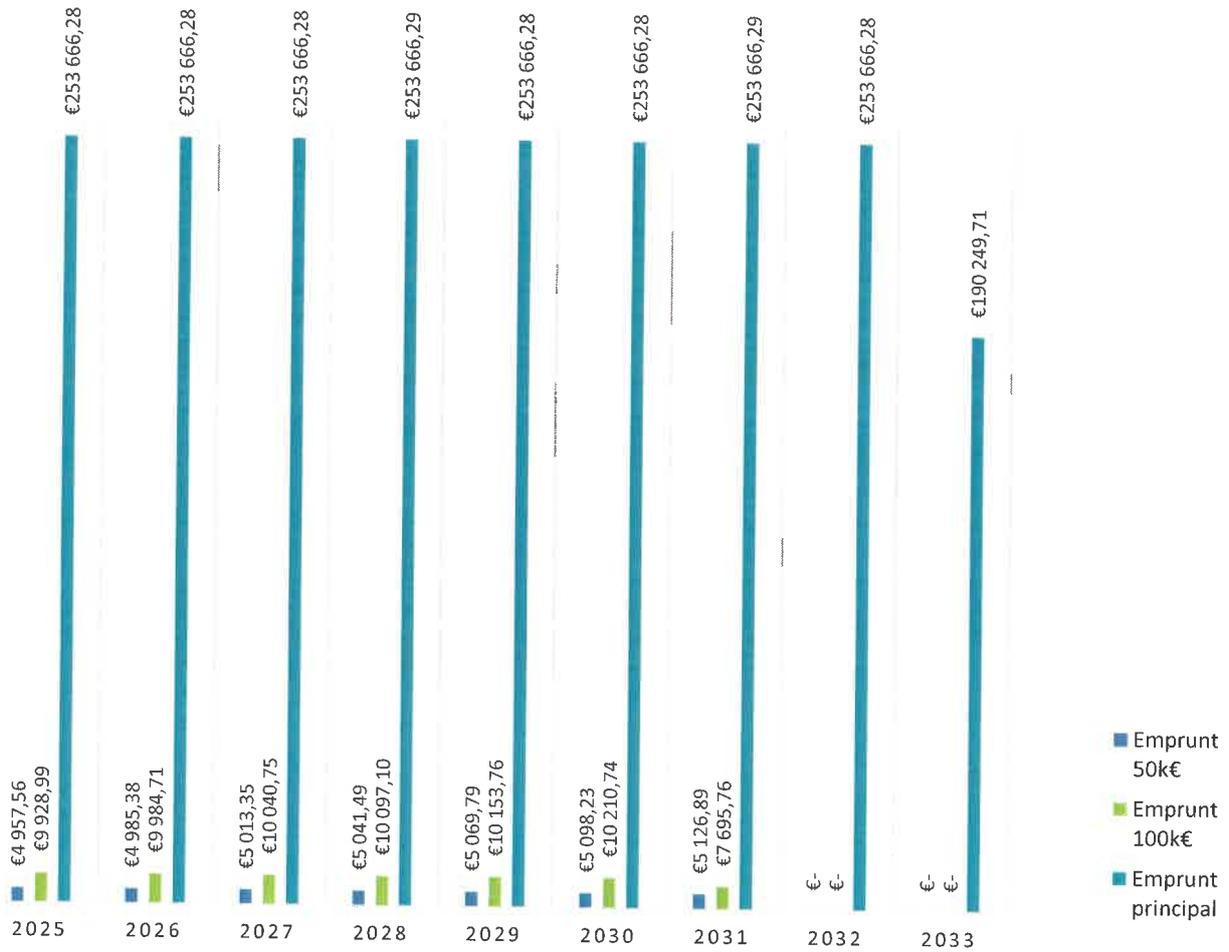
Annexe n°2

DEPENSES INVESTISSEMENT 2024

Désignation	BP	Fournisseur	Dépenses
Pose et étanchéité de pieds de chassis		SMAC Assistance Service	5 406,49 €
BATIMENTS PUBLICS	5 410,00 €		5 406,49 €
Condenseur		Axima réfrigération	39 395,00 €
CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - INSTAL.GEN. AGENC. AMENA	1 000,00 €		39 395,00 €
1 PC		Dactyl infogérance	995,84 €
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	500,00 €		995,84 €
Bloc Moteur DITO SAMA TR210 + accessoires		UGAP	3 134,09 €
Support mobile inox coupe légumes		UGAP	985,96 €
Interphone livraison		Alarme et Vous	2 227,15 €
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 590,00 €		6 347,20 €
		TOTAL INVESTISSEMENT	52 144,53 €

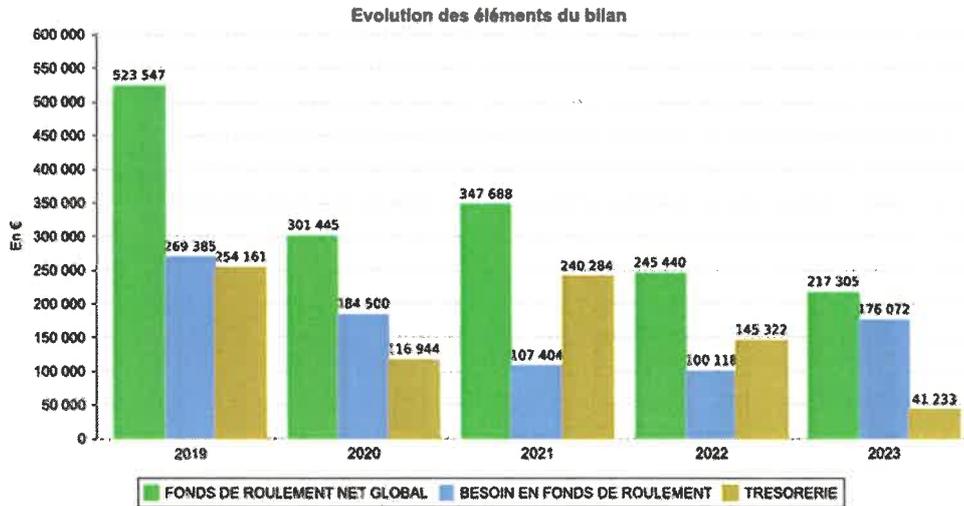
Annexe n°3

CAPITAUX REMBOURSES PAR ANNEE



Annexe n°4

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>



Annexe n°5

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES		RECETTES	
011	Charges à caractère général	2 030 100,00 €	500,00 €
012	Charges de personnel ou assimilés	1 043 693,00 €	3 399 080,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 232,00 €	1,00 €
66	Charges financières	61 000,00 €	100,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	-
042	Opérations d'ordre (Dotations aux amort.)	80 000,00 €	-
023	Virement à la section d'investissement	160 156,00 €	-

D 002 RESULTAT ANTICIPE -

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 399 681,00 €

R 002 RESULTAT ANTICIPE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 399 681,00 €

DEPENSES		RECETTES	
16	Emprunts et dettes assimilés	268 600,00 €	80 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	25 809,97 €	160 156,00 €
4818	Charges à répartir	- €	- €

D 001 RESULTAT ANTICIPE 21 689,95 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 322 099,92 €

1068 Excédent de fonct. capitalisé 81 943,92 €

1641 Emprunt en € -

RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 322 099,92 €

PLAN DES ORIENTATIONS 2025

MP	ORIENTATION STRATEGIQUE	N°	OBJECTIF OPERATIONNEL	EVALUATION FINANCIERE	Proximité	OBSERVATIONS
1	Assurer la sécurité financière du SIVU	1-1	Réaliser un audit financier et organisationnel de la structure	Entre 20 k€ et 30 k€ en dépense de fonctionnement	Consultation à lancer dès le début 2025	<ul style="list-style-type: none"> Éléments saillants à prendre en compte dans le cadrer des charges : perspectives de développement des activités avec une optimisation des dépenses Disposer d'un budget alloué en comparaison des tarifs pratiqués par le SIRCO Réaliser un état des lieux de la structure existante et proposer des ajustements si nécessaire
2	Assurer l'entretien durable du Bât	2-1	Remplacer les cellules hautes tensions du poste HT	Entre 30 k€ et 35 k€ en dépense d'investissement	Lancement de la consultation début 2025	Opération revenue nécessaire au regard de l'état d'usure prématurée de l'équipement
3	Assurer une alimentation saine, durable et de qualité pour tendre vers les objectifs de la loi Egalim	3-1	Quatre des produits		Action à mener pour le BP 2025	Etablir un plan d'actions pour optimiser les achats Egalim
		3-2	Développement des sources de produits : développer la fréquence des menus "végétarien"		Action à mener pour le BP 2025	Proposer dès que possible 2 menus végétariens par semaine
		3-3	Limiter le gaspillage alimentaire : adapter les portions des plats au regard des campagnes de péage des déchets et des retours arbitrés en		Action récurrente	
		3-4	Développer la communication : créer un site internet dédié au SIRCO	Entre 3 k€ et 5 k€	Action non retenue pour 2025	
		3-5	Trouver vers le 0% plastique : réaliser un état des lieux et présentations des mesures à mettre en œuvre pour la mise en œuvre du respect des conditionnements du SIRCO		Action non retenue pour 2025	
4	Développer la Qualité de Vie au Travail	4-1	Développer le pouvoir d'achat des agents par une augmentation de l'ISE, de la participation employeur (mutuelle et prévoyance)	Augmentation MS entre 10 k€ et 15 k€	Action mise en œuvre en 2025	En janvier pour l'VESE et en juillet pour la participation mutuelle et prévoyance
		4-2	Réaliser une Evaluation des Risques Psychosociaux	Organisation extérieur : environ 5 k€	Action non retenue pour 2025	
		4-3	Assurer la mise à jour des habilitations électriques	Formation CNEPT	Action retenue pour 2025	A réaliser "Au fil de l'eau" en fonction des sessions prévues en 2025
		4-4	Assurer la formation d'un Conseiller et d'un Assistant de Prévention	Formation CNEPT	Action retenue pour 2025	A réaliser "Au fil de l'eau" en fonction des sessions prévues en 2025
		4-5	Assurer la formation initiale SST pour 3 agents	Coût en cours par un organisme extérieur	Action non retenue pour 2025	
5	Assurer la vie institutionnelle du SIVU	5-1	Mettre à jour les statuts en y introduisant une notion financière concernant les conditions d'entrée et de sortie des communes adhérentes au syndicat		Action retenue pour 2025	
		5-2	Mettre à jour le règlement intérieur du syndicat		Action retenue pour 2025	

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le



ID : 045-200025633-20250129-DEL1DOBCS250129-DE